

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat**

**le 16 novembre 2011**

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Général**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 14 novembre 2011**

**2011 DDEEES 83G** Subvention et convention avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e (ASFOSE).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, sollicite l'autorisation de signer une convention avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16<sup>e</sup> ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation du Conseil Général, est autorisé à signer la convention dont le texte est joint à la présente de délibération, avec l'association Accueil Social Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e (SIMPA n° 21174 – ASTRE n° D05334) relative à la permanence emploi de la mairie du 16e.

Article 2 : Une subvention annuelle de 13.000 euros sera versée à l'association.

Article 3 : Un avantage en nature n°2011.05979 dont le montant annuel s'élève à 1.000 euros est consenti à l'association.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée, sur le chapitre 65, fonction 91-3 – nature 657-4 ligne DF55007 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'année.